

5 PAGES CENTIMES

ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an... Nord et Départements limitrophes... Autres Départements

PUBLICITÉ Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger.

Judi 18 Juin 1914

LA POLITIQUE

Le Nouveau Ministère

De mémoire de parlementaire, jamais crise ministérielle ne fut plus difficile à dénouer que celle qui éclata spontanément, au lendemain des élections législatives, par la démission volontaire du ministre Doumergue.

Jamais, pourtant, la formation d'un nouveau ministère n'avait paru plus aisée. Pas une seule voix discordante pour le choix du nouveau président du Conseil ; tout le monde, avec une unanimité impressionnante, s'accordait à désigner René Viviani comme le chef du gouvernement.

Ce fut une stupéfaction générale lorsque se produisit l'effondrement inattendu de la première combinaison Viviani, déjà complètement réalisée. J'ai personnellement dit combien je déplorais cet échec regrettable.

Qui contesterait aujourd'hui, dans le parti républicain, que les événements m'ont donné entièrement raison ? Qui oserait affirmer que le geste de beau désintéressement, mais d'audacieuse imprudence, de mes excellents amis Godart et Ponsot a contribué à éclairer la situation et à orienter à gauche la politique générale ?

Nous avons perdu huit jours, dans un moment où les jours sont singulièrement précieux, pour la réalisation d'un emprunt indispensable et pour le vote, tout aussi nécessaire, d'un budget particulièrement difficile à équilibrer ; et nous voici, maintenant, revenus à notre point de départ.

La seconde combinaison Viviani est, en réalité, identique à la première. Le président du Conseil, montrant son énergie et sa volonté, est resté exactement sur le même terrain. Quant à la composition du cabinet, elle n'est pas sensiblement différente. En supposant même qu'elle soit plus à gauche, cette amélioration est largement compensée par les difficultés nouvelles provenant des incidents que chacun connaît.

Tel qu'il est, d'ailleurs, le ministère Viviani peut donner confiance aux républicains. Son chef est un socialiste et un démocrate sincère, dont la fermeté de conviction n'est pas douteuse. Son passé politique est de nature à rassurer les esprits les plus inquiètes.

Certes, sa déclaration ministérielle ne donne pas aux partis de gauche une entière satisfaction, notamment en ce qui concerne la loi militaire. De plus, les éloquentes commentaires apportés à la tribune par le nouveau président du Conseil n'étaient pas faits pour rendre plus acceptable cette partie essentielle de la déclaration.

que l'atmosphère politique est fort calme et que la conciliation entre républicains se fait.

Les réunions, auxquelles nous venons de faire allusion, avaient pour but de constituer les groupes politiques qui nomment les grandes commissions. Il était donc intéressant de voir comment se répartissaient « officiellement » les partis politiques.

Nous en avons donné la composition approximative, il y a huit jours, mais certaines modifications se sont produites à la suite du débat qui a renversé le Cabinet Ribot et du vote de l'ordre du jour de confiance en faveur du Cabinet René Viviani. Disons tout de suite que les trois groupes de gauche sont restés intacts. Les socialistes unifiés sont 101 (Berthon ne comptant pas officiellement dans le groupe) ; les républicains socialistes sont 24 ; les radicaux-socialistes unifiés sont 175. Soit un total de 300. On sait que les grandes commissions sont nommées par le système de la proportionnelle. Ce système a joué d'une façon très exacte, puisque dans cette Chambre de 600 membres, les 300 députés de gauche ont nommé 22 commissaires sur 44.

Signalons que Daniel-Vincent a été désigné par le groupe radical unifié pour faire partie de la commission des crédits qui est chargée d'examiner l'emprunt.

Si ces 22 commissaires sont toujours présents, il n'est pas douteux qu'ils entraîneront presque toujours la majorité de la commission. Il faut souhaiter qu'il en soit ainsi, afin que les projets rapportés correspondent à l'opinion générale de la majorité et que l'on n'assiste plus au spectacle déconcertant de renvois à la commission prononcés dès le début d'une discussion.

Plus les débats seront abrégés et simplifiés, plus il y aura d'utilité besogne accomplie. François LESCAZES.

CHOSÉS MILITAIRES

Le rapport Lachaud

Nous venons de lire le rapport fait par M. Lachaud, au nom de la Commission d'hygiène chargée de procéder à une enquête sur les moyens propres à améliorer les conditions matérielles et hygiéniques de l'armée. C'est un document instructif qui mérite de franchir les limites du monde parlementaire et qui intéresse au plus haut degré toutes les familles françaises.

L'élément député et ses collaborateurs exposent, en toute sincérité, ce qu'ils ont vu dans leur promenade à travers la France. Toutes les questions relatives à l'hygiène du soldat, casernement, habillement, entraînement sont examinées avec autant d'autorité que de compétence. Disons tout de suite qu'on ne retire pas de la lecture de ce consciencieux rapport une impression favorable à l'administration de l'armée qui semble avoir toujours relégué au dernier rang de ses préoccupations le souci de protéger la santé de nos soldats.

À part les casernements de construction récente, pour lesquels le service de santé a su imposer ses conceptions, la plus grande partie de nos casernes ont été établies sur des plans défectueux. Outre qu'elles sont d'une capacité insuffisante, elles sont à peu près partout dépourvues des locaux les plus essentiels, tels que réfectoires, salles de réunion, salles d'assainissement, séchoirs chauffés, hangars avec exercices. Les hommes n'ont pas assez d'eau pour assurer leur propre hygiène corporelle.

Certains locaux disciplinaires ressemblent à de véritables « in pace » où l'on hésiterait à jeter des criminels de droit commun ; il y a là une tare qu'il faut faire disparaître de nos casernes. L'habillement du trouper est insuffisant. On doit à l'intervention énergique du médecin inspecteur Troussaint, directeur du service de Santé au ministère de la Guerre, d'avoir admis la nécessité de doter les hommes d'une deuxième collection d'effets d'exercice afin qu'ils puissent changer de vêtements lorsqu'ils sont mouillés. Mais ce supplément d'effets indispensable n'a été accordé qu'à la classe 1913 en sorte que, par une sorte de gageure, les deux tiers de l'armée française n'ont pas encore de quoi se protéger contre les intempéries.

La nourriture pourrait être bonne si elle était mieux surveillée. Il faudrait dans chaque corps de troupe un cuisinier chef ayant le grade de sous-officier et la mission de diriger le service de bouche, comme le maître-coq des régiments anglais, qui trône à la cuisine entouré de l'estime et de la considération de tous.

LES GOUFFRES DE PARIS



LES EXCAVATIONS DU SOL DANS LA RUE DE LA BOÉTIE À PARIS OU DE NOMBREUSES PERSONNES PERIRENT

Un officier. Chronique. Curieuse aventure d'un Vieux Général. Le général Laverdure se coiffait minutieusement, telle une jolisse femme devant la glace de son cabinet de toilette, suivant une habitude déjà vieillesse.

Henri JOUSSET. Le chien pensant. M. le juge d'instruction a interrogé plusieurs témoins qui sont des personnes au domicile desquelles Billaert a domicilié des faux-électeurs.

LE SCANDALE ELECTORAL DE LILLE

La « Dépêche » ne s'explique pas sur le cas d'un de ses rédacteurs qui « logeait » des faux-électeurs sans le savoir !

Le juge d'instruction, à la recherche des faux-électeurs introuvables, reçoit des dépositions qui confondent les faussaires de la Mairie.

Le juge continue à interroger les occupants des immeubles où sont « domiciliés » par Billaert les faux-électeurs. M. Goudaert avait prétendu le contraire en disant que ce rédemptoriste était « hbergé » par lui.

Comment : à des personnes chez lesquelles avec ou sans leur consentement se trouvaient domiciliés des congréganistes ? C'est-ce que par hasard ce serait le cas du rédacteur de la « Dépêche » ?

Le plus amusant est celle du faux-électeur Fremaux ; à ce sujet, M. Goudaert a interrogé hier matin un témoin : M. Huglo, employé, rue Charles-Quint.

Le Juge et les « hôtés » des faux-électeurs. M. le juge d'instruction a interrogé plusieurs témoins qui sont des personnes au domicile desquelles Billaert a domicilié des faux-électeurs.

Le Juge et les « hôtés » des faux-électeurs. M. le juge d'instruction a interrogé plusieurs témoins qui sont des personnes au domicile desquelles Billaert a domicilié des faux-électeurs.

Le Juge et les « hôtés » des faux-électeurs. M. le juge d'instruction a interrogé plusieurs témoins qui sont des personnes au domicile desquelles Billaert a domicilié des faux-électeurs.

Le Juge et les « hôtés » des faux-électeurs. M. le juge d'instruction a interrogé plusieurs témoins qui sont des personnes au domicile desquelles Billaert a domicilié des faux-électeurs.

Le Juge et les « hôtés » des faux-électeurs. M. le juge d'instruction a interrogé plusieurs témoins qui sont des personnes au domicile desquelles Billaert a domicilié des faux-électeurs.

Le Juge et les « hôtés » des faux-électeurs. M. le juge d'instruction a interrogé plusieurs témoins qui sont des personnes au domicile desquelles Billaert a domicilié des faux-électeurs.

Les quatre « locataires » introuvables !

M. Eperin, demeurant rue de Lens, 26, a été entendu aussi par M. Goudaert. Rue de Lens, 26, Billaert a fictivement domicilié toute une tribu de faux-électeurs.

Tous ces gaillards-là sont des ratiachons inexistantes à Lille. M. Eperin a déclaré à M. Goudaert qu'il ne les avait jamais vus.

Le faux-électeur de chez Feron-Vraux. La plus amusante histoire est celle du faux-électeur Fremaux ; à ce sujet, M. Goudaert a interrogé hier matin un témoin : M. Huglo, employé, rue Charles-Quint.

Le Juge et les « hôtés » des faux-électeurs. M. le juge d'instruction a interrogé plusieurs témoins qui sont des personnes au domicile desquelles Billaert a domicilié des faux-électeurs.

Le Juge et les « hôtés » des faux-électeurs. M. le juge d'instruction a interrogé plusieurs témoins qui sont des personnes au domicile desquelles Billaert a domicilié des faux-électeurs.

Le Juge et les « hôtés » des faux-électeurs. M. le juge d'instruction a interrogé plusieurs témoins qui sont des personnes au domicile desquelles Billaert a domicilié des faux-électeurs.

Le Juge et les « hôtés » des faux-électeurs. M. le juge d'instruction a interrogé plusieurs témoins qui sont des personnes au domicile desquelles Billaert a domicilié des faux-électeurs.

Le Juge et les « hôtés » des faux-électeurs. M. le juge d'instruction a interrogé plusieurs témoins qui sont des personnes au domicile desquelles Billaert a domicilié des faux-électeurs.

Le Juge et les « hôtés » des faux-électeurs. M. le juge d'instruction a interrogé plusieurs témoins qui sont des personnes au domicile desquelles Billaert a domicilié des faux-électeurs.

Le Juge et les « hôtés » des faux-électeurs. M. le juge d'instruction a interrogé plusieurs témoins qui sont des personnes au domicile desquelles Billaert a domicilié des faux-électeurs.

Le Juge et les « hôtés » des faux-électeurs. M. le juge d'instruction a interrogé plusieurs témoins qui sont des personnes au domicile desquelles Billaert a domicilié des faux-électeurs.